

La prudence de la Suisse confine à la lâcheté

10.12.2014

Categories: Boycott culturel

Christophe Koessler, Le Courrier, 9/12/2014

GAZA • Les artistes suisses révoltés par l'agression israélienne à Gaza sont déçus par la réponse du président de la Confédération à leur appel.

Michel Bühler est furieux. Le chanteur romand fait partie des 640 artistes suisses qui ont signé fin septembre un appel au Conseil fédéral pour qu'il prenne des mesures face à Israël après la tuerie de cet été à Gaza, qui a provoqué la mort de 1500 civils. Si Didier Burkhalter, président de la Confédération, a répondu en novembre, sa lettre n'a satisfait le Comité des artistes suisses solidaires avec Gaza ni sur le fond ni sur la forme: «Ce courrier est presque une copie conforme de la missive que j'ai reçue de M.Burkhalter cet été à la suite d'une lettre personnelle que je lui avais envoyée», raconte Michel Bühler. «Cela signifie que l'on répond par un courrier type à la Déclaration des 640 artistes de Suisse. C'est méprisant de la part du Conseil fédéral», estime-t-il.

L'appel demandait premièrement à la Confédération de «condamner avec fermeté le massacre de la population palestinienne de cet été et les crimes de guerre délibérés, tels que les bombardements des hôpitaux et des écoles des Nations Unies». Didier Burkhalter a répondu que la Suisse «condamne tous les actes de violence dans les termes les plus forts». Une phrase peu goûtée par Michel Bühler: «Cela revient à renvoyer dos-à-dos Israéliens et Palestiniens et à mettre dans la même balance les 1500 civils palestiniens tués et les six du côté israélien.» L'artiste s'étonne que le gouvernement suisse ne mentionne même pas les agissements d'Israël: «Sa prudence confine à la lâcheté», assène-t-il.

Pas de mandat pour la Suisse

La déclaration des artistes réclamait aussi du Conseil fédéral d'activer la quatrième Convention de Genève relative à la protection des populations civiles en temps de conflit. Didier Burkhalter informe que la Confédération entamera des consultations à ce propos auprès des Etats parties à la Convention à la suite d'une demande de l'Etat de Palestine. Mais que «la Suisse n'a pas le pouvoir ni le mandat de prendre une décision sur l'opportunité d'une Conférence des hautes parties contractantes». Le Comité des artistes suisses estime pour sa part que le Conseil fédéral pourrait du moins inviter les Etats membres à une telle rencontre.

Echanges minimisés

Enfin, les 640 artistes demandaient à la Suisse de suspendre la collaboration militaire suisse avec Israël, et de renoncer à l'achat de drones militaires à ce pays. Sur le premier point, Didier Burkhalter relativise

l'importance de cette coopération: «Celle-ci se limite à la tenue de discussions et d'échanges d'informations sur les questions de sécurité et sur les développements militaires régionaux. Il n'existe pas de coopération pratique entre nos deux armées», assure le président de la Confédération.

Michel Bühler rétorque: «Dans l'émission de Temps Présent de la RTS consacrée aux drones, on apprenait qu'un militaire suisse se rend en moyenne une fois tous les cinq jours en Israël. Pas mal pour de simples échanges!» Et de continuer: «Qu'est ce que cela veut dire en tous les cas de collaborer militairement avec un Etat qui occupe un pays depuis bientôt cinquante ans et qui tue délibérément des milliers de personnes dont des centaines d'enfants? Ce n'est pas ma Suisse, mon pays, cela me fait honte!»

Pétition en cours

Quant à l'achat de drones, le président de la Confédération s'en remet à une décision ultérieure du Conseil fédéral et du parlement (qui devrait intervenir au printemps ou à l'automne). Une pétition du mouvement Boycott, désinvestissements et sanctions, qui réclame l'abandon de cet achat, sera remis au gouvernement au début 2015. Elle a réuni à ce jour 30 000 signatures. Aura-t-elle droit à une réponse personnalisée?

Christophe Koessler